

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIEGE.

### ANGLETERRE.

*Londres, le 9 août.* — La remise faite au gouvernement mexicain de l'*Asia*, de 68 canons, du brick *Constantia*, est un événement qui excite une sensation très vive dans le monde politique et commercial. Tout les fonds américains ont haussé immédiatement. Non seulement cet événement donne au Mexique des moyens maritimes, il n'a qu'à faire venir l'*Asia* par la route du cap Horn, pour bloquer le fort San-Juan-d'Ulloa; mais, en se rappelant que le vaisseau le *Surate-Castle*, de 56 canons, acheté pour le compte du Mexique, est déjà parti d'Angleterre, et qu'il doit être joint par deux grosses frégates américaines, également achetées, on voit comme très prochain le moment où la marine mexicaine sera plus forte que les tristes débris de la marine espagnole. La Havane elle-même sera menacée, et ne pourra que joindre les indépendans. Enfin, et c'est le plus important, un exemple contagieux est donné: les espagnols européens livrent aux indépendans les vaisseaux envoyés contre eux. A qui le gouvernement d'Espagne pourrait-il désormais se fier? Comment veut-il continuer la lutte, ne pouvant plus compter sur ses vaisseaux?

— Une maison de commerce éminente vient de recevoir des nouvelles fort importantes du Brésil. Deux expéditions, composées chacune de 1200 hommes, ont fait voile de Rio Janeiro pour Monte-Vidéo; et comme la cour brésilienne avait reçu l'avis authentique que le gouvernement de Buenos-Ayres se proposait d'envoyer 300 hommes à l'assistance des indigènes de Banda-Oriental, pour l'invasion de Monte-Vidéo, elle a donné au commandant de l'expédition l'ordre d'attaquer Buenos-Ayres, si les troupes ne se retirent immédiatement et si l'on ne donne une explication satisfaisante de leurs mouvemens.

Nous pensons néanmoins, ajoute *the Globe and the Traveller*, que si l'empereur de Brésil devait justifier la possession de Monte-Vidéo, il serait bien embarrassé, et qu'il n'est nullement prudent de sa part de provoquer, dans sa situation actuelle, une lutte avec aucun des états républicains.

— Lord Cochrane est arrivé lundi à Portsmouth; il est incertain s'il ira reprendre son commandement au service du Brésil. La frégate la *Piranga* sera prête à mettre en mer dans une quinzaine de jours. Plus de 250 hommes de son équipage se sont rengagés.

— Les travaux de la route sous la Tamise sont dans ce moment l'objet de l'attention générale. La nouvelle machine à vapeur, ayant un pouvoir égal à celui de 40 chevaux, qui a été érigée au dessus de l'ouverture verticale, est construite d'une nouvelle manière, ayant deux cylindres posés obliquement, et elle travaille sans poutre ni roue. Cette vaste ouverture est creusée en ce moment à sa plus grande profondeur, et l'on va pousser maintenant l'ouverture horizontale, et mettre en mouvement la machine destinée à protéger les ouvriers.

— Le *National advocate*, du 16 juillet, contient le paragraphe suivant: « Les commissaires français au Pérou et au Chili ont reçu l'ordre de quitter ce pays dans vingt-quatre heures, pour être intervenus dans des affaires importantes. Le commissaire au Chili a applaudi ouvertement, à la barre du congrès, aux cris des mutins qui demandaient la dissolution de ce corps. »

Un de ces journaux cite des gazettes de Buenos-Ayres qui disent que les habitans de la Banda orientale s'étaient montrés en masse dans le voisinage de Montevideo, où tout était dans la plus grande consternation.

Un corps de la garnison, composé de Fernamboucains, soupçonné de mécontentement, avait été désarmé et emprisonné. Quantité des principaux habitans indigènes avaient été arrêtés et devaient être envoyés à Rio-Janeiro. Les habitans portugais étaient obligés de servir dans la citadelle comme soldats. Les gardes et les patrouilles étaient doublées.

### FRANCE.

*Paris, le 10 août.* — Sidi Mahmoud, envoyé de Tunis, s'est embarqué à Marseille le 27 pour retourner dans son pays.

— On écrit de Marseille, en date du 2 août: « Les votes du conseil général du département, qui commentent à transpirer dans le public, font le sujet de toutes les conversations. »

On rapporte que la majorité a demandé le rétablissement du corps des jésuites et exprimé le désir que l'instruction publique lui fût exclusivement confiée. Un des membres qui ont le plus fortement appuyé cette proposition a dit que c'était la seule corporation qui pût parfaitement seconder les vues du gouvernement. Cette résolution est accompagnée des plus grands éloges pour ce corps illustre à qui la France a tant d'obligations. On présume que le conseil n'aura pas compris dans l'énumération des bienfaits, dont la France est redevable à cette illustre compagnie, les épisodes des Chatel, Ravâillac, Damiens, etc.

On assure aussi que plusieurs membres ont proposé de demander que tous les officiers de l'armée fussent nommés par le ministre sans avoir égard à l'ancienneté; cette proposition a été considérée comme prématurée et n'a pas eu de suite.

— Des troubles sérieux ont eu lieu dans la commune de Houllme, située dans la vallée de Deville, près de Rouen, par des ouvriers qui demandaient une augmentation de salaire.

Le 4, à un signal donné les ateliers de M. Levavasseur furent désertés. Des défenses expresses ont été faites aux ouvriers tranquilles de continuer leur travail, et la terreur était telle qu'aucun n'eût osé les enfreindre.

Une bourse avait été faite à l'avance dans toutes les manufactures, pour ceux des ouvriers que le défaut de travail laisserait sans ressources.

Le lendemain, les ouvriers ont formé des rassemblemens et se sont bornés à faire des démonstrations menaçantes: mais le samedi, jour de la paie, le propriétaire de la filature en révolte, M. Levavasseur s'étant transporté sur les lieux pour payer ses ouvriers, la coalition a pris des caractères plus effrayans. Un grand nombre d'ouvriers des diverses filatures de la vallée, munis de pierres et de bâtons ont attenté aux jours de M. Levavasseur, qui doit à l'escorte de gendarmes qui l'accompagnaient, d'être revenu chez lui sain et sauf.

Le soir même un rassemblement de sept à huit cents ouvriers s'est porté sur la filature et a brisé toutes les fenêtres du rez-de chaussée et du premier étage après avoir renversé et franchi les murs de clôture.

Un détachement de la garde-royale, en garnison à Rouen, envoyé sur les lieux est parvenu à arrêter les efforts de ces furieux qui voulaient détruire de fond en comble, l'un des plus beaux établissemens de la vallée.

D'après les renseignemens parvenus de toutes parts à l'autorité, les ouvriers de toutes les filatures de la vallée, et même des manufactures de Darnetal, Pavilly et Barentin devaient se rassembler au Houllme, et se porter au lieu de la révolte.

En effet, le lendemain, dès le matin, ils se sont dispersés dans les bois environnans, où ils semblaient s'être postés pour diriger leurs attaques.

La force armée s'était rendue sur les lieux pour résister à l'irruption dont la filature de M. Levavasseur était menacée.

A l'aide des pierres, des bâtons, des fourches dont les révoltés étaient armés, ils sont parvenus à tenir tête aux soldats. Quelques ouvriers armés de fusils et cachés dans les bois, ont même tiré des coups de feu; un gendarme, dont les courageux efforts ont été remarqués, a reçu une balle dans la tête. On craint pour ses jours. D'autres gendarmes et quelques soldats de la garde ont été plus ou moins grièvement blessés par les pierres qui pleuvaient de toutes parts et les coups de bâton qui leur étaient portés.

Enfin, un nouveau détachement de la garde royale a mis fin à cette lutte, qui aurait pu devenir plus sanglante sans l'énergie que les autorités de Rouen ont déployée.

La gendarmerie vient de rentrer dans la ville, emmenant une quarantaine d'ouvriers pris au milieu des rassemblemens, les armes à la main.

La justice est sur les traces des meneurs, et tout annonce qu'un exemple sévère sera donné.

Nota. On apprend qu'aujourd'hui d'autres scènes de dévastation ont eu lieu dans les communes de Pavilly, Barentin et des Vieux, par les ouvriers des filatures.

— On a appelé samedi dernier, à la première chambre de la cour royale, une affaire dans laquelle une des parties est M. le marquis de Gasville, préfet de l'Yonne. M. l'avocat-général a déclaré à la cour qu'il n'avait point encore reçu le mémoire de M. le préfet, et a demandé en conséquence la remise de l'affaire, qui déjà avait été renvoyée plusieurs fois pour le même motif. La cour en a délibéré, et quelques minutes après, M. le premier président Séguier a fait connaître en ces termes le résultat de la délibération:

« La cour enjoint au procureur-général d'écrire au ministre de l'intérieur pour le prévenir que MM. les préfets, et notamment M. le préfet de l'Yonne, entravent, par leur négligence et par leur lenteur, l'administration de la justice. »

Cours de la bourse du 10 août. Cours au comptant, 5 p. cent cons. 102 30 c.; 3 p. cent, 73 fr. 00 c. Emprunt royal d'Espagne, 53 1/2; 16<sup>e</sup> série. Act. de la banque, 0000<sup>00</sup>. La fin du mois. Cinq pour cent. A 2 heures 102 fr. 55 c., à 3 heures 102 fr. 90 c. Trois pour cent 73 10.

### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

*Zante, le 8 juillet.* — Il n'y aura jamais assez de larmes pour pleurer les malheurs de la Grèce! Lorsqu'après la prise de Navarin qui rentre dans le cours des événemens ordinaires de la guerre, on vit Ibrahim-Pacha retenir, contre la teneur de la capitulation, dix-sept individus qu'elle déclarait libres de rentrer en Morée et de reprendre aussitôt les armes, on dut être étonné. Cependant en réfléchissant qu'il n'y a pas un seul Turc honnête homme, en fait de religion du serment, dans toute l'étendue de l'empire ottoman, ceux qui connaissent les sectateurs de Mahomet s'attendent à ce qui est arrivé: la mort des détenus dont une partie a déjà été égorgée. Mais quel dut être l'effroi des Grecs quand ils virent protéger par le pavillon de guerre des puissances chrétiennes plus de cent bâtimens de transports chargés de troupes, de munitions de guerre et de provisions de bouche qui arrivaient au secours des barbares. L'Europe at-elle apostasié, s'écria l'archevêque Germanos qui contemplait ce spectacle du haut du mont Ithome: Les rois qui régneront par la croix du Sauveur, ont-ils pu être abusés au point de prêter leurs pavillons au

successeur des califes; anathème aux ministres, trois fois anathème aux ministres qui font couler le sang chrétien et qui renversent les églises du Seigneur. Qui l'aurait cru, ô mon dieu! que des honneurs seraient rendus à l'impie teint du sang de tant de martyrs, sous la bannière d'un roi chrétien. Dieu de miséricorde, ouvre les yeux des rois qui livrent trois cent mille chrétiens au fer des esclaves de l'Égypte disciplinés et conduits par des chefs venus de l'Europe.

Ainsi parlait le saint évêque de Patras; et si les Grecs furent effrayés en considérant un pareil outrage fait à la civilisation, personne, à moins d'être plus ignorant qu'un Turc, ne sera tenté de les taxer de lâcheté. Le sang des martyrs fut toujours fécond en miracles. Cinq mille femmes, enfans et vieillards égorgés dans les champs du Stéayclaros, le martyr de Grégoire, évêque de Modon, celui de quatre religieux mis à la broche et rôtis à petit feu aux environs de Carytène, ont dit aux Grecs qu'il fallait noyer les divisions dans le sang des infidèles. Ils ont senti cette vérité, et le directeur, le guide, le général des Nubiens, le colonel Selve, battu à Lerne, cerné avec son maître sur le plateau de la Tégéatide, ne tardera pas, si nous en jugeons par le cri de vengeance sorti du sein des montagnes de l'Arcadie, à expier des forfaits que la postérité aura peine à croire, quand elle lira les tristes annales de la régénération de la Grèce.

Francfort, le 3 août. — On écrit de Trieste, que les ministres des principales puissances de l'Europe à Constantinople, ayant échoué dans les propositions qu'ils avaient faites relativement à l'intervention de leurs cabinets pour la pacification de la Grèce, se sont bornés à demander une amnistie en faveur des Grecs, mais il paraît que le divan a rejeté cette proposition avec la même hauteur qui a accompagné sa réponse à la précédente négociation. L'Angleterre n'a pris aucune part à cette démarche, et se renferme dans une stricte neutralité.

— Une lettre de Marseille, du 2 août, porte ce qui suit :

Le général Livron, agent du pacha d'Égypte, qui doit retourner sous peu à Alexandrie, a obtenu du gouvernement français, quelques pièces de canon et leurs caissons pour son souverain légitime. La maison Olier Aubert (citoyens de Genève), à laquelle il est recommandé, est chargée de faire des achats en munitions et autres ustensiles de guerre; elle attend incessamment l'ordre de faire construire deux frégates.

Si le général Livron a voulu consulter l'opinion publique, il aura pu facilement se convaincre que la cause des Grecs inspire le plus vif intérêt, que tous les cœurs qui n'ont pas abjuré tout sentiment d'humanité désirent ardemment son triomphe, et que les Français qui concourent par leurs moyens à l'anéantissement de cette nation héroïque, n'inspirent point la considération que leur avaient acquise d'anciens souvenirs et que détruit le trafic de leurs services au profit d'un barbare.

On a beau, d'après quelques journaux ministériels, prétendre que la France se ménage des relations avantageuses avec l'Égypte, par les présens qu'elle fait au pacha; on connaît en France, surtout à Marseille, jusqu'où va l'influence de notre gouvernement dans les pays étrangers, et on sait fort bien qu'en Égypte il n'obtiendra que celle que voudra bien nous céder le gouvernement anglais.

— Dans la dépêche du général Roche, en date du 12 juin, que nous avons publiée le 7 août, il est question du transport de 15 millions de piastres d'Égypte en Grèce, qui aurait été fait par la goélette française l'*Amarantha*. Nous sommes bien aises de pouvoir annoncer que ce fait est démenti de la manière la plus positive dans une lettre qui a été écrite devant Argos sous la date du 2 juillet.

— Nous apprenons que le comité grec a reçu des dépêches datées de Milo, le 5 juillet, qui sont d'une nature un peu plus satisfaisante que les précédentes; elles annoncent que les Égyptiens ont battu en retraite jusqu'à Navarin. (Cour. franc.)

— La nouvelle qu'on a déjà vue depuis deux jours de la défaite d'Ibrahim-pacha qui serait fait prisonnier, occupe aujourd'hui tous les journaux; deux capitaines de vaisseaux la tiennent des Grecs et sont parfaitement d'accord dans leur relation qui ne donne cependant point de détails sur cette affaire. Le *Journal des Débats*, qui craint d'ajouter trop-tôt foi à cette heureuse nouvelle, fait sur sa vraisemblance quelques réflexions qui ne paraissent pas dénuées de fondement. On sait que Colocotroni est à la tête de 8000 hommes; son fils a été envoyé vers Patras pour empêcher les Albanais qui s'y trouvent de se joindre aux Égyptiens, il commande 3000 hommes. Il est donc possible que là où il ne pouvait faire usage de sa cavalerie, Ibrahim ait rencontré une résistance fatale dans les forces réunies des deux Colocotroni. Cette circonstance deviendrait beaucoup plus probable encore, si les valeureux Mainotes ou Laconiens étaient venus se joindre aux autres Grecs. Les Mainotes étaient autrefois commandés par Pétro-bey, dont le fils est retenu en otage par Ibrahim; celui-ci ne veut le relâcher qu'en échange de deux pachas retenus à Napoli de Romanie. Le gouvernement grec, malgré les instances de Pétro-bey, s'est refusé à cet échange inégal. Pétro-bey a répondu qu'il était décidé à rester dans l'inaction jusqu'à ce qu'on lui rendit son fils; les Mainotes se sont rangés de son parti. Il serait possible qu'aujourd'hui le gouvernement eût acquiescé à la demande de Pétro-bey, ou bien que le peuple des Mainotes eût résolu d'aller arracher son fils aux ennemis.

D'autre part le *Journal de Francfort*, qui ne mérite guère plus de confiance que l'*Observateur autrichien*, rapporte aujourd'hui sous la rubrique Vienne l'article suivant :

« D'après le rapport fait à Trieste par un capitaine de navire, le bruit s'était généralement répandu ici, il y a trois jours, qu'Ibrahim-pacha avait été fait prisonnier en Morée. Mais l'on a reçu par voie extraordinaire des nouvelles de Constantinople qui vont jusqu'au 21 juillet, et qui ne font aucune mention de cet événement. Ibrahim-pacha avait fait une tentative sur les *Moulins* près de Napoli de Romanie; il paraît qu'elle n'a pas réussi, et il s'est ensuite retiré sur Tripolitza, centre de ses opérations. Vraisemblablement, les Grecs chercheront à représenter ce mouvement comme une suite. »

## PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 13 AOÛT.

Les ateliers étant fermés lundi à cause de la solennité, le journal paraîtra demain dimanche.

— Aujourd'hui, vers neuf heures et demie du matin, un violent incendie s'est manifesté dans la distillerie de genièvre de M. Louis Billy, près du pont d'Amersœur. Les flammes ont éclaté à la fois dans trois corps de bâtimens contigus, qui ont été en moins de deux heures presque entièrement consumés.

Grâce à l'activité et au courage de nos pompiers et d'un grand nombre de bourgeois, l'incendie n'a pas étendu ses ravages au-delà des bâtimens de la distillerie; quoiqu'ils fussent entourés de maisons couvertes en chaume, et qu'un vent assez fort poussât les flammes jusque sur les habitations placées à l'autre côté de la rue.

MM. Le gouverneur et le général de la province, les bourgeois et échevins, ainsi que les autres autorités civiles et militaires se sont portés sur le lieu de l'incendie; toutes les pompes se trouvaient en fort bon état et elles ont été mises en action avec autant de promptitude que de succès. L'on n'a point appris jusqu'à présent que ce malheur ait été accompagné d'aucun autre accident grave. M. le directeur de police Stéphan y a été légèrement blessé au front, par la chute d'un morceau de poutre brûlée.

La distillerie de M. Louis Billy n'était pas assurée.

— Le 16 août, on adjugera à l'hôtel du ministre de l'intérieur, à Bruxelles, la construction du piédestal qui portera le lion du monument que le gouvernement élève à Waterloo.

— Le parlement d'Angleterre est prorogé au 1er novembre prochain.

— On mande de Berlin, le 6 août :

Au retour du roi de Tóplitz à Potsdam, le 31 juillet, le pont en fer qu'on avait commencé à construire près de cette ville sur la Havel dans l'été de 1822, a été ouvert pour la première fois pour le passage de S. M. Le pont était jonché de fleurs, et les ouvriers étaient rangés sur deux lignes à l'entrée. Le lendemain, S. M. le visita, témoigna combien elle était satisfaite de sa construction, et fit distribuer aux ouvriers une somme de 200 écus.

Ce pont a 8 arches de fer, qui ont été coulées dans la fonderie de Glaivitz en Haute-Silésie, et dont le poids est de plus 23 000 quintaux. Sa longueur totale est d'environ 600 pieds du Rhin, et sa largeur de 20 pieds pour le passage des voitures, sans compter 5 pieds qu'occupe de chaque côté un trottoir pavé en grès pour les piétons.

— Un particulier à Cambridge, qui s'occupe de chimie expérimentale et en même-temps de mécanique, vient de perfectionner une pendule si simple dans sa construction que tous ses mouvemens ne consistent qu'en une seule roue et un levier, lesquels sont mus par un procédé chimique. Ce mécanisme ingénieux n'a besoin d'être monté ni nettoyé. Le procédé chimique peut être appliqué à toute sorte d'horlogerie.

## HISTOIRE DE LA RÉGÉNÉRATION DE LA GRÈCE,

par M. POUQUEVILLE. — Edition nouvelle.

Il paraît dans ce moment une nouvelle édition de l'ouvrage de M. de Pouqueville. Tout le monde veut connaître l'histoire de la brave et malheureuse nation des Hellènes. Le livre de M. Pouqueville répond à ce désir général par la multitude de faits qu'il contient; on regrette seulement que l'auteur n'écrit pas d'une manière plus simple des faits qui parlent assez haut d'eux-mêmes, et qu'il manque quelquefois d'ordre et de clarté. Quoiqu'il en soit, l'ouvrage de M. Pouqueville continuera d'être lu avec intérêt; il serait désirable qu'il fût médité par les hommes qui sont à la tête des gouvernemens; alors sans doute on n'aurait plus à rapporter chaque jour les preuves d'une épouvantable protection qui fait rougir de honte tout ce qu'il y a d'hommes de bien en Europe. Il est impossible de croire qu'aucun de ceux qui aujourd'hui se rangent du côté du croissant, aient lu le livre 7 de l'ouvrage de M. Pouqueville. C'est celui où il décrit les massacres de Chios. Nous en ajouterons quelques extraits à ceux que nous avons donnés lors de la publication d'une édition précédente :

« Neuf mille chrétiens avaient succombé sous les coups des barbares, qui commençaient à se laisser d'égorger, quand de nouvelles hordes de l'Asie-Mineure débarquées au port de Chios demandèrent à prendre part au butin et au carnage... »

« Le Capitain-pacha, qui donnait l'exemple des crimes qu'il feignait de déplorer en public, en disant qu'il ne voulait châtier que les coupables, recevait des cargaisons de têtes et de Grecs qu'on ne cessait d'égorger. »

« Cara-Ali ordonna à Vehib-pacha de porter la dévastation dans les lieux voisins de Chios, et quatre villages furent aussitôt la proie des flammes. Prétendant que quelques Samiens s'étaient réfugiés dans le grand monastère de Neamoni, dix-huit mille Turcs se portèrent sans délai de ce côté avec des canons. Deux cents religieux présentèrent leurs têtes aux glaives des barbares qui les égorgent; mais comme leur couvent renfermait une multitude de femmes et de grandes richesses, on procéda méthodiquement au pillage. »

« Le butin est étalé sous les yeux des Turcs. Les femmes, les filles et les enfans ainsi que l'argenterie des églises, sont divisés par lots, qu'on tire au sort, tandis que les chefs saisissent au nom du Sultan tout le métraire. On s'empare ensuite de provisions de bouche, on vide les celliers, on mange entouré de cadavres, on boit, on s'enivre, et les femmes deviennent l'objet de la luxure, des barbares sont contraintes de céder à leur brutalité. Toutes sont sœurs, sans être déshonorées, mais que fait maintenant de pareilles esclaves?... Les musulmans ont mêlé leur sang avec elles, le fruit de leur lubricité peut être acheté aux bazars de Sin vrac par quelques chrétiens. Cette idée, si communiquée, le fanatisme mahométan s'enflamme, les monstres détraqués plongent le poignard dans les flancs de celles qu'ils viennent de presser entre leurs bras; et le monastère de Neamoni, auquel ils mettent le feu, devient le bûcher funéraire de leurs tristes victimes. Il n'y aura jamais assez de larmes pour pleurer les malheurs de Chios. »

Le capitaine Jourdain qui a fait un débarquement dans l'île quelques jours après les massacres, s'exprime en ces termes :

« Dans les premiers bateaux où nous abordâmes, nous trouvâmes les cadavres des habitans entassés avec ordre, et des vieillards mutilés qui se traînaient autour de ces charniers en levant les mains au ciel qu'ils priaient de leur ôter la vie pour abrégier l'excès de leurs souffrances. Ailleurs on remarquait des femmes cruellement assassinées avec des enfans qu'elles tenaient entre leurs bras, tandis que d'autres semblaient avoir péri en défendant leurs pères ou leurs époux qu'elles tenaient embrassés. »

L'aspect du carnage ne nous étonnait plus, lorsqu'en entrant dans une maison dont l'extérieur adonnait l'apparence, je fus surpris de trouver une femme les cheveux épars, à genoux devant un berceau, sur lequel elle étoit couchée en le tenant fortement avec ses deux mains. Un homme assassiné, c'étoit probablement son époux, gisait à ses côtés. Je m'approchai, quand un enfant fit entendre ses cris; il tendait ses petits bras vers sa mère, comme pour lui demander à fêter! Je la croyais évanouie... hélas! il ne couloit plus de son sein que quelques gouttes de sang, les Turcs l'avaient percé. Détachant la victime, qui étoit fortement cramponnée au berceau, j'en enlevai l'enfant de la douleur, jeune orpheline de sept à huit mois, que j'envoyai sur un des vaisseaux de l'escadre chrétienne. Les matelots la regardèrent à genoux, la nommèrent Théodora et lui donnerent une chèvre pour l'allaiter jusqu'à son arrivée à Psara, où elle fut remise à une nourrice de Chios, échappée comme elle au massacre. »

A chaque page, on rencontre de nouvelles horreurs; il y avait peut-être plus de férocité encore dans les massacres de Salonique que dans ceux de Chios :

« J'ai long-tems hésité, dit M. de Ponquerville, si je devais rapporter ces faits; mais la voix impérieuse de la vérité m'oblige de parler; et j'en atteste la divinité, mon siècle et l'avenir, devant lesquels je suis responsable de mes récits, qu'il n'y a malheureusement rien que de trop véritable, quand je dirai que les malheureuses auxquelles on avoit proposé de renier le Dieu rédempteur, furent mises à des épreuves telles que je frissonne d'horreur en traçant ces lignes... Plusieurs d'entre elles furent renfermées nues jusqu'aux épaules dans des sacs artistement tissus qu'on remplissoit les uns de chats et les autres de rats qu'on excitait pour les mordre, et qu'on laissait ensuite affamer afin de les ronger lentement en se repaissant de leurs chairs palpitantes. »

Ces moyens n'ayant pas obtenu les succès souhaités qui étoient de faire passer les chrétiennes à l'apostasie, on plongea dans un sac rempli de serpens l'épouse du capitaine Tassos que ce chef des braves n'avoit pu soustraire à la violence des Turcs. Aboulouboud se flattait que les reptiles s'insinuant dans les entrailles de cette infortunée, la feroient mourir dans d'horribles souffrances. Mais la morsure d'une multitude de vipères ayant répandu un venin subtil dans les veines de la martyre, une douce léthargie l'enleva à ses bourreaux pour qui elle ne cessa de prier avec ferveur, en invoquant le nom du Dieu des forts et celui de la Vierge couronnée, jusqu'à son heure suprême.

On venoit d'exhumer d'un souterrain six femmes condamnées à mourir de faim qu'Aboulouboud y avoit fait enfermer depuis douze jours. Toutes étoient vivantes, et on apprit de leur bouche qu'elles s'étoient nourries de charbon qu'elles avoient découvert dans un coin de leurs cachots. Fronçant le sourcil, le tyran ordonna de faire déchirer les martyres à coups de foin, d'enlever le charbon qui leur avoit servi d'aliment, de sceller de nouveau l'entrée du cloaque, et ce ne fut que le sixième jour après cette sentence que la dernière de ces victimes, âgée de soixante ans, rendit son âme au Seigneur.

### COMMERCE.

Voici encore une des preuves des progrès dont l'industrie est capable dans l'état actuel des lumières et lorsqu'elle est soutenue par des institutions qui vivifient l'esprit de la nation. Un journal de Glasgow (Ecosse) donne au sujet des fabriques de métiers à tisser par mécanique et au moyen de la vapeur, les détails suivans que l'on peut regarder comme authentiques :

On compte environ cinquante de ces fabriques, tant à Glasgow qu'aux environs. Quelques-unes ne sont en activité qu'en partie; d'autres ont des ateliers récemment construits qui ne travaillent pas encore. Au commencement de l'année, trente au moins étoient en pleine activité. Le nombre des métiers s'élève, terme moyen, dans chacune, à environ 185. Quelques-unes en contiennent 400 et 500, tandis que d'autres n'en ont pas plus de 50 à 60. Le terme moyen que nous venons d'indiquer donne, pour les fabriques en pleine activité au commencement de l'année, 5,550 métiers. En supposant que les vingt autres fabriques soient à demi garnies, c'est encore 1,850 métiers; en tout plus de 7,000. Le produit moyen d'un de ces métiers est, par semaine, de cinq pièces de 24 verges et demie du n<sup>o</sup> 11, et de 16 verges du n<sup>o</sup> 14. Chacun de ces métiers par mécanique fait autant d'ouvrage que trois tisserands à la main; ainsi l'on fait autant d'ouvrage avec les métiers à tisser par mécanique qu'en pourroient faire 22,000 tisserands travaillant par le procédé ordinaire. Chacun de ces métiers exige la surveillance d'une femme ou d'une jeune fille, et, pour vingt métiers, il y a un homme employé à la machine à apprêter. La quantité de tissu produite par ces machines est immense. Au taux de cinq pièces par semaine pour chaque métier, le produit annuel s'élève à 1,944,000 pièces qui, en supposant que 1,600,000 soient du n<sup>o</sup> 11 donnent 32,200,000 verges de ce tissu; et les 324,000 restant du n<sup>o</sup> 14, 5,284,000 verges; en tout 44,484,000 verges. La valeur de cette marchandise seule s'élève à plus de 1,000,000 livres sterling. On compte en outre environ 2,000 métiers qui sont sur le point d'être en activité, indépendamment de plusieurs nouvelles fabriques en construction dont quelques-unes seront très-considérables.

Nous avons déjà parlé de l'emprunt pour l'exploitation des fabriques de Guadalajara. Cette entreprise a trouvé un ardent adversaire dans M. Poisson qui a déjà figuré dans la polémique relative aux fournitures de l'armée d'Espagne, et auteur d'une brochure sur la situation financière de ce pays.

Le nouvel écrit de M. Poisson est intitulé : *Observations sur les fabriques, sur l'emprunt de Guadalajara et sur l'exploitation des mines de la Péninsule espagnole.*

L'auteur examine les principales clauses de l'acte par lequel le roi d'Espagne a concédé à la compagnie française le privilège de l'exploitation des fabriques. Cet acte lui paraît entièrement dépourvu de garanties, et il ne voit dans le prospectus de l'emprunt qu'un piège tendu au public. Il demande aux concessionnaires la preuve que le dépôt de leur cautionnement a été effectué. Il remarque que cet emprunt, destiné à exploiter des établissements industriels, et dont l'intérêt doit être payé par son état, n'est de 5 p. 100 l'an, n'a encore été négocié à 36 p. 100 de perte qu'à la seule maison qui parait y être intéressée.

M. Poisson considère ensuite le désordre qui règne en Espagne dans toutes les parties de l'administration; et qui ne permet d'espérer pour une entreprise industrielle ni protection efficace, ni moyens d'exploitation, ni débouchés.

Les actions de la compagnie d'Anvers pour la navigation par la vapeur ont été produites à la bourse de Londres où elles ont obtenu vendredi dernier une prime de 178 7/8.

**BOURSE D'ANVERS, du 12 août.**

**Effets publics.** — Ils restent dans la même situation. **CHANGES.** — L'Amsterdam court a été demandé à 178 0/10 de perte; le Londres court s'est traité de 39/8 à 39/8 1/2, et le papier à deux mois à 39/6; le Paris court et à terme a été recherché à la cote d'hier; le Francfort a trouvé des preneurs; sans variations, il ne s'est rien traité en Hambourg.

**MARCHANDISES.** — Il s'est vendu environ 300 cistres Brésiliens à 60 cents; 1,500 l. bois Fernambouc, de la marque N, à fl. 63; et 1,000 l. d<sup>o</sup>, de la marque R, à fl. 64 1/2.

**BOURSE D'AMSTERDAM, — Du 11 août.**

Deute act. 59 3/4 60 1/4 60. Différée, 1 3/16 à 1/4. Bill. de chance, 25 1/2 26 25 5/8. Synd. d'amort., 99 3/4 100 1/4 100. Rentes remb., 89 3/4 99 1/4 178. Lois d<sup>o</sup>, 68 7/8. Act. soc. comm. 102 1/2 103 102 3/4.

**Marché d'Amsterdam, du 9 août.**

**Froment.** — Il s'en est traité fort peu au marché; en vente publique, le vieux ordinaire de Bovenland, du poids de 126 fl., s'est payé de fl. 159 à 162.

**Seigle.** — Le brut est peu coulé; celui de Prusse est plus offert et ne se vend que pour la consommation.

**Orge.** — Sans affaires; elle est tenue en hausse.

**Avoine.** — Des ordres de l'extérieur pour celle à fauchage ont ranimé l'article, et il s'en est beaucoup vendu par parties; la gr. sse de Groningue a valu de fl. 70 à 76.

**Blé sarasin.** — Tenue en hausse, mais avec peu d'affaires.

**La taxe du pain est la même que celle de la semaine dernière.**

**TEMPÉRATURE DU 13 AOUT.**

A 9 h. du mat., 15 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 16 1/2 d. au-dessus.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

**FÊTE DE ST. LAURENT.**

A l'occasion de cette fête, SMETS-DEQUELREZ donnera BAL CHAMPÊTRE dimanche 14 et lundi 15 du courant.

A vendre un forte piano à 5 octaves. S'adresser au n<sup>o</sup> 372, rue Hors-Château.

Un garçon de table, connaissant son service, peut se présenter place St. Hubert, n<sup>o</sup> 777.

L. FRANCK, professeur d'escrime, donnera assaut de pointe, amusement d'espadaon et de bâton, le 15 août 1825, à dix heures du matin, chez le Sr. Georis, rue sur les Fossés, n<sup>o</sup> 252, où il y aura divertissement de danse.

On désire trouver un garçon de la campagne qui ait servi dans une ferme, sachant conduire les chevaux, muni de bons certificats. S'adresser au bureau de cette feuille.

A l'Aigle d'Or, rue Féronstrée, n<sup>o</sup> 550, vis à vis la rue du Pont, vin vieux de Bordeaux, bonne qualité, à 15 sous la bouteille.

**Compagnie d'assurances générales sur la vie, les fonds dotaux et les survivances établie à Bruxelles.**

Le but moral de cette institution, les avantages et les garanties qu'elle offre ont été appréciés par les personnes de toute condition qui déjà se sont empressées de contracter avec la compagnie.

Les assurances sur la vie présentent des avantages réels à la plupart des négocians, manufacturiers, capitalistes, créanciers, rentiers, avocats, médecins, artistes, pensionnaires, employés, fermiers, ouvriers, journaliers, enfin à tous ceux qui hormis leur état ou emploi, ne possèdent pas une fortune suffisante pour les mettre à l'abri des besoins; c'est ainsi que moyennant une modique retribution annuelle ou une somme payée immédiatement, on s'assure un capital ou une rente viagère.

Ils seront généralement sentis par les personnes que leurs propres moyens ne mettent pas en état de garantir un sort à leur veuve et à leurs orphelins.

Enfin les personnes qui ne possèdent que peu de fortune et auxquelles une augmentation de revenu est nécessaire peuvent obtenir cet avantage au moyen d'un placement en rente viagère.

On pourra se procurer le prospectus et les renseignements désirables, au bureau de l'agent soussigné.

L. ELIAS, négociant place St. Lambert, n. 16, à Liège.

**A VENDRE**

Deux belles et grandes maisons en très-bon état et bâties à la moderne, situées à Liège, quartier de St. Jacques.

La première, rue du Moulin, n<sup>o</sup> 327, consistant en une cuisine, lavoir, place à manger et cabinet à côté au rez-de-chaussée, salon, place à manger, et deux pièces au premier étage, quatre places à coucher au second; avec un quartier y appartenant, composé dans le bas d'une place, cabinet intermédiaire, cuisine, avec pompe, four, cave, citerne et jardin; dans le haut, de quatre pièces et d'un grenier, faisant un seul ensemble avec la maison ci-dessus, et susceptible de former une habitation séparée.

La seconde, rue du Verdoy, n<sup>o</sup> 323, contenant au rez-de-chaussée, place à manger, cabinet, lavoir et cuisine; au premier étage, salon et chambres à coucher; au second, trois pièces et deux autres pour domestiques.

Toutes deux, ayant caves, greniers, pompes, fours, remises, écurie, double issue, cour et jardin.

S'adresser, pour avoir des renseignements et connaître les conditions, à M. PAMÉLIER, notaire, place de la Comédie, n<sup>o</sup> 784, et à M. DOREYE, avocat, quai d'Avroy, n<sup>o</sup> 59, à Liège.

CINQUIEME DIRECTION DES FORTIFICATIONS.

FORTS PRÈS DE LIÈGE. — Adjudication publique.

D'après les autorisations de Son Excellence le commissaire-général de la guerre, et sous son approbation ultérieure, le lieutenant-général du génie Croiset, directeur de la cinquième direction des fortifications, ou en son absence le capitaine en premier Engelen, commandant du génie à Liège, adjugera publiquement :

1° Quelques travaux de maçonnerie et de charpente dans les établissemens de l'artillerie aux forts de Liège.

2° Les travaux de pilotage et maçonnerie pour la restauration d'une partie du mur d'enceinte le long de la rivière de l'Ourte, près de la porte d'Amersœur.

3° La livraison et mise en place de quatre-vingt-six bornes en pierres de taille pour la délimitation des terrains du gouvernement autour des forts de Liège et de celui de Huy.

4° La plantation de quatre mille arbres à livrer par le gouvernement, partie dans l'une, partie dans l'autre des deux forts de Liège, ainsi que l'entretien, tant de cette plantation que de la nouvelle pépinière au fort de la Chartreuse jusqu'au 30 juin 1826.

Ces adjudications auront lieu le jeudi 25 août 1825, à onze heures du matin, à l'hôtel de la Couronne Impériale, à Liège, où les devis et le cahier des charges seront dès-à-présent déposés en lecture, tandis qu'on pourra prendre des informations ultérieures au bureau du commandant du génie, quai de la Sauvenière, n° 32 bis.

On donnera des indications sur les lieux, à la Citadelle lundi 22, et à la porte d'Amersœur et au fort de la Chartreuse mardi 23 août, à neuf heures du matin.

Une personne qui voudrait profiter d'un commerce bien établi en bois et articles de teinture, couleurs, épicerie et liquides, peut en traiter avantageusement avec Mr. DARROIS, négociant, rue Puits-en-Sock, n° 1135, Outre-Meuse, à Liège, moyennant sûreté convenable.

(452) Jeudi prochain, 18 août 1825, à deux heures de relevée, il sera procédé par M. DELONCIN, à la maison mortuaire, place St. Jacques, n° 498, à la vente des meubles provenant de la succession de madame la comtesse Doria, lesquels consistent en lits, matelats, bois de lits, tables, commodes, garde-robes, chaises, flambeaux en plaqué, porcelaines, gravures, batterie de cuisine en cuivre et en fer, beurre, chandelles et quantité d'autres objets. Le tout argent comptant.

( ) Le bureau central de bienfaisance de Liège, informe qu'il procédera, mercredi 17 août 1825, à 3 heures de relevée, au local de ses séances, à l'adjudication définitive et au rabais, des réparations à faire à la ferme de Stier. Cette adjudication ne pourra avoir lieu qu'entre les personnes dont les soumissions auront été déposées au bureau de bienfaisance, en vertu des annonces faites précédemment.

GODHAIRE-DEVOS, rue sur Meuse, n° 363, venant de s'y établir comme boulanger et pâtissier à la façon de Verviers, se recommande aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance. Une demoiselle connaissant parfaitement le commerce d'aunage, cherche à se placer. S'adresser au même numéro.

MONT-DE-PIÉTÉ DE LIÈGE.

On procédera, mardi prochain, 16 août 1825, et jours suivans, à deux heures de relevée, dans une des salles du Mont-de-Piété de Liège, à la vente publique des gages composés d'objets d'or et d'argent, déposés dans cet établissement dans le courant des mois d'avril, mai et juin 1824, et qui par conséquent s'y trouvent surannés.

Cette vente aura lieu aux conditions accoutumées. Liège, le 12 août 1825.

(492) VENTE DE VINS.

Jeudi 18 août 1825, à trois heures après-midi, on vendra chez DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, les vins suivans par lots de 25 bouteilles; savoir :

250 bouteilles vin de France.	225 bouteilles Bordeaux.
230 id. Beaune.	250 id. Nuits.

Maison sous la petite Tour, n° 71, avantageuse pour le commerce, à vendre et à rendre. S'adresser Hors-Château, n° 435.

DERBAUCOURT, rue Neuvise, au Sauveur, achete couronnes, louis légers, et toutes monnaies quelconques.

( ) Mercredi 17 août 1825, à une heure de relevée dans le chantier des sieurs L. Delvaux, F. Doneux et seur, sur Avroy, le notaire DELVAUX vendra une très-grande et belle partie de bois sciés, savoir : une très-grande quantité de planches et quartiers de chêne, de toute longueur jusqu'à 12, 14, 18 et 20 dont une partie sciée depuis douze à quinze ans, beaucoup de quartiers, feuillet, fonçures et barreaux fort secs, une grande quantité de vèrès, térébantes et possellets, une très-grande partie de planches et lattes de bois blanc, et de planches et quartiers de hêtre, une grande quantité de horrons d'orme, de chêne, de frêne et de cèrisier, lattes et raies de sapins, etc., etc. Argent comptant.

A l'ancienne maison François J. J. Simonis, sise rue du Stalon, n° 207, belle et grande cave à louer, propre à y mettre 40 pièces de vin en bouteilles, et 50 à 60 en cercle. S'adresser au bureau de cette feuille.

(488) Le 16 août courant, à deux heures de relevée, le notaire DUSART vendra au n° 581, rue Souverain-Pont, deux chevaux, deux voitures, une birouge, un cabriolet, des harnais et autres objets.

A louer de suite une maison bâtie à la moderne, avec un grand verger, pompe, citerne, etc. sise rue Lulay-des-Fèves, n° 75. S'adresser pour les conditions au n° 41, rue Vinave-d'He.

M. WALTERY, persistant dans la résolution de se retirer du commerce, donne avis qu'il vient de quitter la maison n° 64, rue sous la petite Tour, et qu'il continue, dans celle joignant, n° 63, la vente de ses aunages, lesquels sont encore en grande quantité, et sont fixés aux prix les plus modiques.

Dépôt de vins de Bordeaux en cercle à des prix très-avantageux, et en bouteille, rouge et blanc, à 1 fr. (47 cents), hors la porte St. Martin, n° 1114.

On voudrait prendre à loyer une maison ou un quartier qui présentât cinq ou six pièces; une seule de ces pièces devrait être un peu spacieuse; on préférerait habiter le quartier de l'île ou le Mont-St.-Martin, mais le point essentiel est que l'habitation soit aérée et sans punaises.

S'adresser à M. Tombeur, avocat, rue de la Rose, n° 464.

A louer, pour entrer de suite en jouissance, une belle et spacieuse maison en très bon état, cotée 179, sise à Liège, faubourg Ste-Marguerite; elle se compose d'un beau corps-de-logis, vastes greniers, grande cour, remise, écuries pour 40 chevaux, citerne, puits et un très grand jardin garni d'arbres fruitiers.

S'adresser au notaire DELEHNY, rue St-Severin, pour connaître le prix de la location et les autres conditions du bail.

VENTE VOLONTAIRE

D'une belle manufacture de draps, à Malmedy.

Cet établissement, situé à Malmedy, à 3 lieues de Spa, réunit tous les avantages désirables pour une grande entreprise.

Le bâtiment principal est construit en demi carré; sa longueur est de 103 pieds, le revers est de 65 pieds; sa profondeur est de 42 pieds; le rez-de-chaussée contient la presse. Une grande place servant d'ouvroir, un moulin à couleurs, deux roues sous toit de même que le canal qui fournit de l'eau abondamment pendant toute l'année, même dans les plus longues sécheresses, une grande place pour les machines à lainer, une plus grande encore où était la foulerie avant qu'elle ne fût transférée ailleurs, pour faire place à toutes les machines qu'on pourrait mettre en mouvement par le moyen de la roue.

Les trois étages supérieurs ont chacun une superficie de 5000 pieds carrés. Le premier renferme les mécaniques à filer, qui sont mises en mouvement par un moteur de même que les tables à tondre qui occupent le second. Des métiers à tisser remplissent en partie le troisième étage. L'étendue des greniers permet d'y établir des séchoirs pour les draps et pour les laines.

Ce bâtiment, construit il y a 15 ans, est bâti en briques et couvert d'ardoises; sa solidité répond à sa belle construction.

Attenant au même bâtiment, se trouvent :

1° La teinturerie avec trois grandes chaudières en cuivre;  
2° Le magasin à couleurs avec une grande place à côté pour égoutter les laines.

3° La teinturerie où sont placées les cuves à l'indigo.

A peu de distance, mais séparées des autres.

4° Le magasin à laines avec un rez de chaussée et 2 étages. —

Longueur 88 pieds. — profondeur 15;

5° Les forges; etc., 62 pieds sur 12;

A l'autre côté de la rivière et joint par un pont;

6° Le séchoir avec les rames au rez de chaussée, échauffées par des tuyaux de chaleur. Les deux étages supérieurs percés de croisées à la moderne ont chacun une superficie intérieure de 2000 pieds. Ce bâtiment, bâti à neuf en briques comme tous les autres et couvert en ardoises, conviendrait pour une maison d'habitation d'autant plus agréable qu'on y jouit d'une vue superbe sur la campagne, et surtout sur un jardin, sur une prairie avec des rames à l'air, sur des rochers, et sur des bois qui font partie de la propriété du séchoir.

Ces immeubles appartiennent à messieurs Hub. François Carvens et Henri Legrand, qui les possèdent par indivis, et voulant sortir de l'indivision, attendu que ces objets ne sont pas commodément partageables, ils consentent et provoquent tous les deux cette vente volontaire et définitive, qui aura lieu lundi le 29 août 1825, à deux heures de relevée, devant le notaire J. G. Krings, dans le local à vendre, sous les conditions à pré-lire avant la vente et dont les amateurs peuvent prendre connaissance d'avance tant chez les propriétaires que chez ledit notaire.

A cette vente succèdera celle d'une quantité de mécaniques et d'ustensiles de fabrique, comme une belle presse de la plus forte dimension pour 14 pièces de drap, des tables à tondre et des forges, des machines à lainer et des fers à chardons, des métiers à tisser, des tables à tondre, etc., etc.